

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

**A 20 H 00**

L'an deux mille seize, le dix-sept du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

**Etaient présents** : Mmes Catherine ESTUBLIER, Patricia CHANEL, Raphaële BERNARDINIS, Carole BUFFET, Agnès MATHIOT et Séverine BRESSAND. Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, François REVERDY, Michel GIVRE, Anthony PONTUS.

**Excusés** : Mmes Karine DOPONT (pouvoir à M. Jean-Luc EMIN) et Pascale BANSE. M. Richard DEVOY.

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 7 octobre 2016

Madame Carole BUFFET a été désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

**URBANISME :**

**Il est donné connaissance des dernières demandes d'urbanisme enregistrées depuis la précédente séance :**

**Certificats d'urbanisme :**

**N° 8** – Une demande de **certificat d'urbanisme de simple information** adressée par Maître Thierry MANIGAND, notaire à BOURG-en-BRESSE concernant une mutation projetée pour la **propriété cadastrée section X n° 354-355 (1 028 m2) – 521, route des Combes aux Basses Rossettes (propriété de Mme DURANTE Isabel)** - Zone Ub du PLU. Réponse fournie le 29 septembre 2016.

**N° 9** – Une demande de **certificat d'urbanisme de simple information** formulée par Maître Julien VUITON, notaire à BOURG-en-BRESSE, concernant un projet de mutation pour la **propriété cadastrée section C n° 1180 (1 232 m2) – 375, route des Combes aux Basses Rossettes (propriété de M. et Mme CASSAN Emmanuel)** – Zone Ub du PLU – Réponse fournie le 6 octobre 2016.

**Déclarations préalables :**

**N° 27** : une déclaration préalable déposée par **Mlle DUNIAUD Angéline** concernant un projet de création et d'agrandissement de fenêtres de toit et de transformation de deux fenêtres en portes fenêtres - **parcelles cadastrées section W n° 681 (64 m2) et W n° 337 (42 m2)** – 650, route de Pont d'Ain au lieudit Grange Bègue – Zone Nd du PLU - arrêté de non opposition en date du 20 septembre 2016.

**N° 28** : une déclaration préalable adressée par la **SCP PRUNIAUX-GUILLER** pour le compte de **M. GILLET Alain** sous couvert de l'UDAF de la Nièvre concernant un projet de division foncière – Création de deux lots

constructibles : lot A : 607 m<sup>2</sup>, lot B : 807 m<sup>2</sup> – **Route du Chêne Clair au Roset (parcelle initiale cadastrée section E n° 921 d'une surface de 1 127 m<sup>2</sup>)** – Zone Ub du PLU – arrêté de non opposition en date du 30 septembre 2016.

**N° 29** : une déclaration préalable présentée par **M. DENURRA Pierre** pour l'aménagement d'une entrée et la pose d'un portail électrique de 4 m en PVC blanc, en retrait de 5 mètres par rapport à la voie existante – **Section D n° 519 (1353 m<sup>2</sup>) et D 326 (467 m<sup>2</sup>) – 109, Impasse du Pelloux** – Arrêté de non opposition en date du 10 octobre 2016 – Zone Ub du PLU.

**N° 30** – une déclaration préalable formulée par **M. DERVAUX Alain** en vue de l'installation d'un « carport » en appui sur le mur nord de la maison d'habitation d'une surface de 30.167 m<sup>2</sup> pour une hauteur de 2 m 55 – **Parcelle cadastrée section W n° 660 - 81, montée du Pierret** – Dossier en cours d'instruction – Zone Nd du PLU.

#### **Demandes de permis de construire :**

**N° 9** - Une demande de permis de construire déposée par **Mlle Aurélie REVERDY** pour l'édification d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section A 1707 – Impasse du Malanet à Turgon – Surface créée : 76.68 m<sup>2</sup> - Dossier enregistré le 20 septembre 2016 – Zone Ub du PLU – Refus de permis en raison du non-respect du recul de l'habitation par rapport aux voies existantes.

**N° 10** – Une demande de permis de construire formulée par **M. CLERCX Jérôme et Mlle DUCROCQ Emeline** pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle C 465 p – Route des Batailles aux Hautes Rosettes – Surface créée : 134 m<sup>2</sup> + 42 m<sup>2</sup> de stationnement couvert – Zone Ub et A du PLU – Dossier en cours d'instruction.

#### **Droits de préemption urbain :**

**N° 14/2016** – Une déclaration d'intention d'aliéner envoyée par Maître BOUVARD, notaire à PRIAY, concernant un projet de mutation de la propriété de **M. ELLUL Claude située « Le Grand Roset » et composée des parcelles E n° 806-828-842 et 1024 pour une superficie totale de 736 m<sup>2</sup>** – Zone Ub du PLU – Prix de cession : 145 000.00 €

**N° 15/2016** – Une déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître MANIGAND, notaire à BOURG-en-BRESSE, concernant un projet de mutation de la propriété de **Mme DURANTE Isabel, située 521, route des Combes – Basses Rosettes – Parcelles X 354 et 355 pour 1 028 m<sup>2</sup>** – Zone Ub du PLU – Prix de cession : 205 000.00 €

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentée (soit 13 votants), décide de ne pas user de son droit de préemption dans le cadre de ces mutations.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE-DOMBES-SUD REVERMONT :**

##### **CLECT :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentée (soit 13 votants), approuve la proposition de transformer les dotations de solidarité Communautaires en Attributions Compensatoires (DRUILLAT : 186 639.00 € de recettes) afin de sécuriser cette ressource dans le cadre de la future Communauté d'Agglomération suivant le rapport établi par la CLECT de CCBDSR.

##### **COMPETENCE ASSAINISSEMENT :**

Dans le cadre de la fusion et de l'intégration de la CCBDSR à la Communauté d'Agglomération, il est nécessaire juridiquement d'inscrire la compétence assainissement comme facultative et non plus comme optionnelle. Ceci permettra à la nouvelle communauté d'agglomération de prendre toutes les dispositions pour gérer cette compétence et de transformer l'appellation de l'intitulé de cette compétence « construction et gestion des système collectifs de traitement et des réseaux de collecte des eaux usées » et « Service public de l'assainissement non collectif : contrôle des installations individuelles – Accompagnement des particuliers dans la gestion de leur dossier administratif et financier lié à la réhabilitation » en « Assainissement (collectif et non collectif) »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et avoir débattu de cette question, approuve à l'unanimité des présents et représentée (13 votants), la modification proposée.

### **PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES POUR AMELIORATION ESTHETIQUE DES RESEAUX « ROUTE DES COMBES A ROSSETTES » ET AU ROSET :**

Le coût des programmes chiffrés à ce jour est rappelé ci-dessous

#### **Programme ROUTE DES COMBES :**

- Tranche ferme :

A la charge de la commune  $12\,000.00\text{ €} + 15\,050.00\text{ €} = 27\,050.00\text{ €}$ ,

- Tranche conditionnelle :

A la charge de la commune  $2\,730.00\text{ €} + 2\,310.00\text{ €} = 5\,040.00\text{ €}$ .

**TOTAL DEPENSES A CHARGE DE LA COMMUNE POUR LA ROUTE DES COMBES : 32 090.00 €.**

#### **Programme HAUTES ROSSETTES :**

A la charge de la commune :  $8\,200.00\text{ €} + 7\,350.00\text{ €} = 15\,550.00\text{ €}$

#### **Programme LE ROSET :**

- Tranche 1 :

A la charge de la commune  $7\,700.00\text{ €} + 9\,450.00\text{ €} = 17\,150.00\text{ €}$ ,

- Tranche 2 :

A la charge de la commune  $4\,750.00\text{ €} + 6\,300.00 = 11\,050.00\text{ €}$ ,

**TOTAL DEPENSES A CHARGE DE LA COMMUNE POUR LE ROSET : 28 200.00 €**

**SOIT UN MONTANT GLOBAL DE DEPENSES POUR CE PROGRAMME DE 75 840.00 €**

La commission des Finances s'est réunie le 29 septembre dernier. La commune aurait la capacité de financer ces travaux.

Par ailleurs, et compte tenu du taux de subventionnement, une réflexion est en cours pour ajouter des secteurs particulièrement denses en matière de fils électriques aériens. Outre le côté esthétique, cet enfouissement sécuriserait le réseau et serait donc de nature à réduire les éventuelles coupures électriques.

Un point est en cours et un chiffrage sera demandé afin de déterminer si la commune se concentre, en 2017, sur ce type d'investissement, quitte à réaliser un emprunt pour son financement.

Les élus souhaitent obtenir des devis détaillés pour l'ensemble de ces travaux et non pas seulement la partie restant à la charge de la commune.

En effet, la commune ne retrouvera pas un taux de subventionnement aussi élevé (90 %) avant de nombreuses années.

### **DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTÉE PAR LA SAS PERCIER REALISATION DEVELOPPEMENT EN VUE D'EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE A PONT D'AIN :**

Un important dossier vient de parvenir en mairie concernant le projet énoncé ci-dessus. Une enquête publique se tiendra du 24 octobre au 25 novembre 2016, inclus dans la commune de PONT D'AIN.

Une réunion de l'ensemble des élus est programmée le 14 novembre prochain à 18 h 30 afin d'étudier ce dossier et de préparer l'avis que le Conseil Municipal est invité à émettre, sous forme de délibération, avant le 10 décembre prochain.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **TRAVAUX DES COMMISSIONS :**

##### **► COMMUNICATION :**

Un point rapide est fait sur les rencontres et travaux de cette commission.

##### **► VOIRIE :**

Les travaux d'aménagement sécuritaires dans la traversée de La Ruaz sont en cours. Point sur leur avancement.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs banques pour réaliser l'emprunt prévu au budget primitif de l'année 2016 : demande portant sur la somme de 145 000.00 € sur une durée de 10, 12 et 15 ans. Les propositions sont attendues.

##### **► BATIMENTS :**

La commune a obtenu une dérogation concernant la rampe d'accès à installer à l'église de DRUILLAT (procès-verbal de la réunion du mardi 6 septembre 2016)

##### **► AFFAIRES SCOLAIRES :**

Le prochaine conseil d'école aura lieu le jeudi 10 novembre 2016 à 18 h 15

#### **DIVERS :**

##### **- JEUX DE BOULES AU VILLAGE :**

Suite à la demande formulée par les membres de la Boule des Platanes en vue de la coupe d'arbres situés en bordures des jeux de boules au village, des élus se sont rendus sur site et le conseil serait plutôt défavorable à cette solution. Ce point sera abordé avec les responsables de cette association ; avec une proposition pour réaliser un élagage plutôt qu'une coupe totale.

##### **- COMMUNE DE VILLETTE SUR AIN – ELABORATION DU PLU :**

La commune de VILLETTE SUR AIN a, par délibération du 5 septembre 2016, arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Ce dossier est consultable en mairie et le Conseil Municipal devra émettre un avis avant la fin du mois de décembre prochain.

**- DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LE CENTRE NAUTIQUE D'AMBERIEU-en-BUGEY :**

Par courrier du 30 septembre 2016, AMBERIEU NATATION, sollicite l'attribution d'une subvention en s'appuyant sur le fait que 9 habitants originaires de la commune pratiquent ce sport au centre nautique.

Cette subvention aurait pour vocation de continuer à développer les activités d'AMBERIEU NATATION et de faire de la natation un sport accessible à tous.

Le Conseil Municipal décide de ne pas réserver une suite favorable à cette requête.

**- REMPLACEMENT DE DEUX DETECTEURS DE FUMEE :**

Le Centre de Première Intervention de DRUILLAT sollicite le remplacement de deux détecteurs de fumée hors d'usage pour une dépense de 355.54 € T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord à cet achat.

**- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :**

Les Chantuses prendront part à cette cérémonie qui débutera comme habituellement, à 11 h 00. Les dépôts de gerbe au cimetière et au monument aux morts seront suivis du traditionnel verre de l'amitié, à la salle polyvalente.

**- PROJET D'INSTALLATION D'UNE ANTENNE PAR LA SOCIETE FREE :**

La société FREE recherche un emplacement d'environ 50 m2 pour l'installation d'une antenne. Elle préférerait établir cette construction sur le domaine d'une collectivité publique, dans le secteur de celles déjà existantes (à proximité de l'autoroute) ; mais n'exclut pas le recours à une propriété privée si elle ne trouve pas de solution du côté des collectivités.

**- BRUIT A LA SALLE POLYVALENTE :**

Suite à l'occupation de la salle polyvalente, le samedi 15 octobre dernier, par l'association des conscrits, de nouvelles plaintes relatives à un bruit excessif ont été enregistrées. De nouveaux courriers sont prévus à destination des responsables.

Une vigilance particulière sera apportée à l'occasion du bal prévu pour Halloween et si l'usage du limiteur de son n'est pas respecté, ou que des débordements horaires sont constatés, des mesures immédiates seront prises pour stopper cette manifestation.

La pose d'un mur anti-bruit est envisagée à proximité de la salle des Jeunes, la dépense sera prise en charge moitié par la municipalité et moitié par le Club des Jeunes.

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION : le lundi 21 novembre 2016 à 20 h 00.**